

FICHE DE POSTE

Suite à un emploi déclaré vacant dans une ENSA, conformément à l'article 9 de l'arrêté du 3 janvier 2020 relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture

CONCOURS ENSEIGNANT-CHERCHEUR DES ECOLES NATIONALES
SUPERIEURES D'ARCHITECTURE

SESSION 2021

Tous les postes du Ministère de la culture et de ses établissements
sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleurs(es) handicapés(es)

N° PLACE EMPLOI PUBLIC DE DIFFUSION

Intitulé du poste (F/H): Maître de Conférence des ENSA Champ disciplinaire : TPCAU Recrutement effectué au titre de : Concours catégorie 2	Catégorie statutaire : A Corps : Maîtres de Conférences (MCF) Code corps : MAEA <i>Date de la prise de fonction : 01/09/2021</i>
--	---

Domaine(s) Fonctionnel(s) : : Enseignement supérieur - Recherche

Emploi(s) Type : Enseignant(e)-chercheur(e) enseignant dans le supérieur –RCH03A

Nom et Adresse administrative et géographique de l'affectation :

Ecole nationale supérieure d'architecture de Nantes
6 quai François Mitterrand
44200 Nantes

Missions et activités principales

L'ENSA Nantes recrute une enseignant(e) chercheur(e) ayant une compétence dans le domaine Théorie et Pratique de la Conception Architecturale et Urbaine TPCAU.

L'année 2021 constitue pour l'établissement une année d'accréditation des formations. La maquette pédagogique est susceptible d'évoluer dans ce contexte. Le/la candidat.e doit être en capacité de participer à cette dynamique et de s'adapter aux évolutions pédagogiques induites par ce travail de refonte du synopsis.

Ses missions sont les suivantes :

Définir et assurer un projet

- Pédagogique

Architecte praticien/ne engagé/e dans sa pratique et dans ses productions théoriques dans les problématiques suivantes :

- Connaissance du bâti ancien (techniques constructives) ;
- Expertise dans le domaine du patrimoine monumental et/ou « petit » patrimoine urbain et rural ;
- Transition énergétique dans l'existant par des réponses à la fois respectueuses et inventives contre la dégradation du climat et ses conséquences pour les habitants ;
- Mutations (reconversion) des friches d'ensembles monofonctionnels (militaires, hospitaliers, productifs, culturels, culturels) ;
- Renouveau et diversification des usages dans l'existant (re-programmation) des édifices ou infrastructures du XX^e siècle (urbanisme de dalles, ensembles imbriqués...) ou typologies monofonctionnelles (grands ensembles, lotissements...).

Une expérience d'enseignement théorique et pratique du projet d'architecture est indispensable.

Enseignements envisagés :

- > Un cours et des travaux dirigés de relevé en licence.
- > Participation aux studios de projet de licence.
- > Une unité d'enseignement thématique dans le DE1, Inventer dans l'existant.
- > Participation aux studios de projet de master au sein du domaine d'étude (DE)1, Inventer dans l'existant.

- Scientifique

La/le candidat.e devra présenter une activité de recherche effective. Il/elle devra avoir fait preuve de contributions originales en recherche ainsi que de la capacité à les rendre accessibles à divers publics.

Il/Elle devra proposer une activité de recherche mobilisant les connaissances acquises par la pratique du projet et par l'expérimentation concrète de la question opérationnelle, tout en étant basé sur des appuis théoriques et conceptuels consolidés ; ainsi qu'une recherche en architecture dans le contexte des milieux habités et des enjeux contemporains.

La/le candidat.e sera invité.e à inscrire ses travaux recherches dans le cadre du projet scientifique du laboratoire Ambiances, Architectures, Urbanités (AAU) (voir <https://aau.archi.fr>). Fortement interdisciplinaire depuis sa création en 1998, le laboratoire AAU développe des outils méthodologiques et associe des architectes, des sociologues, des informaticiens, des anthropologues, des urbanistes, des géographes, des historiens et des philosophes pour répondre aux problématiques et enjeux complexes de l'architecture, de l'environnement et de la ville contemporaine. Il est largement ouvert à l'international, comme en témoignent les collaborations avec des équipes internationales, l'essor du Réseau International Ambiances fondé en 2008, la création d'une revue internationale du même nom et la mise en œuvre d'un GDRI CNRS de 2013 à 2017. Le projet proposé par l'enseignant-chercheur veillera à s'articuler à cette dynamique interdisciplinaire et à consolider son ambition de développement à l'international.

- Autres tâches

Le/la candidat veillera à assurer un équilibre entre ses activités d'enseignement et ses activités de recherche. Il/elle s'attache à favoriser la diffusion de la recherche dans les enseignements de formation initiale.

Il est attendu du/de la candidat/e, comme de tous les enseignants titulaires, qu'il/elle participe pleinement aux autres missions directement liées à l'activité pédagogique (production de documents pédagogiques,

réunions de coordination, jurys, relations internationales, directions d'études, suivi des stages et des mises en situation professionnelles de la HMONP, procédure de recrutement des candidats étudiants,...) et à la vie institutionnelle de l'établissement au sein de ses différentes instances liées à la pédagogie et à la recherche (commission des formations et de la vie étudiante, commission de la recherche et conseil d'administration, ...).

Charges horaires d'enseignement et de recherche

Le temps de travail de référence des professeurs et des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés ou 192 heures de cours magistraux ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par l'article 2 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

Expériences et compétences souhaitées

Le/la candidat/e est sous l'autorité directe du directeur.

Sur le plan fonctionnel le/la candidat/e est en lien avec le directeur, la directrice du CRENAU, la directrice des formations et de la politique de site, la directrice des études, la présidente du conseil pédagogique et scientifique et le président de la commission recherche.

Le/la candidat devra participer aux différentes commissions soit comme représentant/e élu/e ou comme simple acteur/e et montrer sa capacité à s'investir dans un projet pédagogique collectif.

Suivant la politique de l'établissement, il/elle devra être sensibilisé aux évolutions et innovations pédagogiques et disponible à une formation continue dans ce domaine, si programme ad hoc.

Compétences relatives aux missions d'enseignement et de recherche :

- **Concevoir, proposer et mettre en œuvre un enseignement dans sa discipline**

La/le candidat.e fera état d'expériences pédagogiques et de recherche ou de pratiques professionnelles.

- **Participer à la mise en œuvre des activités de recherche**

Au sein du laboratoire, l'enseignant-chercheur exercera les missions principales suivantes :

- Contribuer à la mise en œuvre des projets de recherche dans lesquels l'UMR AAU est impliquée ;
- Contribuer à la vie scientifique du laboratoire ainsi qu'à son développement et à son rayonnement, notamment par sa contribution aux publications scientifiques, aux événements organisés ou accueillis par l'Ecole et le laboratoire, et à la participation au projet scientifique ;
- Participer au co-encadrement des doctorants, ingénieurs d'études et stagiaires ;
- Participer aux réponses aux appels à projets et aux montages de financements de la recherche.

Préciser le rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

Le/la candidat/e est sous l'autorité directe du directeur.

Sur le plan fonctionnel le/la candidat/e est en lien avec le directeur, la directrice du CRENAU, la directrice des formations et de la politique de site, la directrice des études, la présidente du conseil pédagogique et scientifique et le président de la commission recherche.

Le/la candidat devra participer aux différentes commissions soit comme représentant/e élu/e ou comme simple acteur/e et montrer sa capacité à s'investir dans un projet pédagogique collectif.

Suivant la politique de l'établissement, il/elle devra être sensibilisé aux évolutions et innovations pédagogiques et disponible à une formation continue dans ce domaine, si programme ad hoc.

Diplômes requis ou expérience professionnelle requise : précisions au regard de la catégorie du concours enrichi des spécificités du profil

Architecte dplg ou DE hmonp.

Une formation spécialisée ou une expérience dans le domaine du patrimoine est recherchée.

Présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement :

Installée depuis 10 ans sur l'île de Nantes, l'ensa de Nantes dispose de bâtiments construits par les architectes Anne Lacaton et Jean-Philippe Vassal), au sein du « quartier de la création » dont elle est un acteur important.

L'établissement est fortement impliqué dans la politique de site avec l'Université de Nantes et les autres établissements d'enseignement supérieur. L'ensa Nantes développe un partenariat stratégique au sein de l'Alliance Centrale Audencia ENSA Nantes. Elle est « établissement associé » à l'école doctorale SPI (Sciences pour l'ingénieur) et impliquée dans l'École doctorale STT (Sociétés, Temps, territoires).

Parallèlement au cursus de formation initiale conduisant au diplôme d'Etat d'architecte et à la HMONP, l'ensa Nantes développe seule ou avec ces établissements, quatre formations de second cycle : deux DPEA en « Architecture Navale » et de « Scénographe » ; le master Villes et territoires, co-habilité par l'Université de Nantes ; le master VEU Villes environnement urbain en partenariat avec l'École Centrale de Nantes. Dans le cadre de l'Alliance, l'ensa Nantes offre depuis septembre 2008 un double cursus architecte ingénieur / ingénieur architecte avec l'École Centrale de Nantes, depuis 2018 un double cursus Architecte Urbaniste en lien avec le Master Villes et Territoire. Depuis 2016 elle déploie un « Bachelor of Architecture and Urbanism » à l'Île Maurice. D'autres projets de formations conjointes sont en cours.

Présentation des activités scientifiques de l'école et des perspectives de développement

L'activité scientifique de l'ensa Nantes est traduite dans les activités du Centre de Recherche Nantais Architectures Urbanités (CRENAU), qui constitue l'équipe nantaise du laboratoire AAU, UMR CNRS 1563. Il est situé à l'ENSA Nantes et à Centrale Nantes (voir <https://aau.archi.fr/crenau/>).

Le CRENAU est né en janvier 2015 de la fusion des deux équipes de recherche de l'ENSA Nantes :

- Le CERMA, Centre de recherche méthodologique d'architecture, fondé en 1971 et spécialisé dans les approches méthodologiques et numériques de l'environnement construit,
- Le LAUA, laboratoire Langages, Actions Urbaines, Altérités fondé en 1991, spécialisé dans les approches socio-ethnographiques de la fabrique de l'urbain et des formes de l'urbanité.

En 2020, le CRENAU compte 68 membres dont 27 chercheurs et enseignants-chercheurs permanents et contractuels et 23 doctorants appartenant aux ENSA de Nantes et de Paris-Malaquais, à Centrale Nantes, au CNRS et à l'ESBAN. Ils sont architectes, sociologues, informaticiens, ingénieurs, urbanistes, géographes et historiens.

Les recherches du laboratoire AAU sont ancrées dans les dimensions spatiales de nos sociétés, à travers

le prisme sensible des ambiances, les différentes formes de matérialités architecturales, et les multiples dimensions sociales et culturelles des urbanités. Elles s'inscrivent dans une perspective interdisciplinaire (des sciences sociales aux sciences de l'ingénieur et pour la conception, en ouvrant des ponts vers l'art), multi-sensorielle et multi-échelles.

Les travaux du CRENAU prennent place dans le cadre du projet scientifique du laboratoire AAU. Dans ce cadre, ils développent de nombreux thèmes liés aux ambiances architecturales et urbaines, aux modèles, instruments et politiques de l'action publique territoriale, à la réalité virtuelle et augmentée, aux cartographies et représentations sensibles de l'environnement construit, à l'adaptation des villes aux changements climatiques, etc.

Le CRENAU est membres de deux écoles doctorales – l'ED SPI (Sciences pour l'ingénieur) et l'ED STT (Sociétés, Temps, Territoires) en sciences humaines et sociales. Il est largement ouvert à l'international, comme en témoignent les collaborations avec des équipes internationales (Italie, Japon, Canada, Belgique, Espagne, Suisse), l'essor du Réseau International Ambiances fondé en 2008, la création d'une revue internationale du même nom et la mise en œuvre d'un GDRI CNRS de 2013 à 2017. Il a été lauréat de contrats de recherche financés par les organismes nationaux (ANR, ADEME, PUCA, Région Pays de la Loire) et européens.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisation (RSO), le Ministère de la Culture et ses établissements publics s'engagent à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans leurs activités de recrutement. Une cellule d'écoute, d'alerte et de traitement est mise à la disposition des candidat(e)s ou des agent(e)s qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Envois des candidatures :



Les candidatures se font uniquement sur le site démarches simplifiées via le lien suivant :
<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/recrutement-ensa-2021>

Aucune candidature déposée sur la PEP ne sera traitée

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA Nantes.